



**Collège Antoine de St Exupéry**  
10 rue Bion  
79000 NIORT  
Tel : 05 49 77 39 20  
Courriel : [ce.0791134d@acpoitiers.fr](mailto:ce.0791134d@acpoitiers.fr)

Niort, le 3 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les dates des trois stages que votre enfant devra réaliser au cours de l'année 2026-2027. Les jeunes sont chargés de trouver des entreprises susceptibles de les accueillir selon les objectifs suivants :

*« A partir de la classe de 4<sup>ème</sup>, des stages en milieu professionnel participent à la découverte des activités professionnelles ainsi qu'à l'appréhension à un niveau adapté de connaissances techniques. Les stages d'initiation en classe de 4<sup>ème</sup>, ont principalement pour objectif la découverte de milieux professionnels par les élèves afin de développer leurs goûts et leurs aptitudes. Au cours de ces stages, les élèves effectuent des activités pratiques et variées et, sous surveillance, des travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail. »* (Circulaire SEGPA 2015-176 du 28-10-2015)

Afin que ces stages s'inscrivent dans une véritable démarche de projet professionnel, il est fortement déconseillé (voire interdit) de les effectuer dans des entreprises familiales et il est demandé également qu'ils touchent à **des domaines professionnels différents**. Lors des cours de technologie, les élèves seront initiés à la démarche de recherche de stage et leur professeur principal se chargera de leur expliquer tout cela plus en détail. Des conventions leur seront distribuées en début d'année afin d'anticiper suffisamment à l'avance et ne pas se retrouver sans rien à quelques jours du stage.

#### **Stages d'initiation 4F :**

- du 25 au 30 janvier 2027
- du 22 au 26 mars 2027
- du 7 au 12 juin 2027

En outre, votre enfant passera toute la journée du **jeudi** au lycée Saint-André. En effet, pour éviter les déplacements entre les deux établissements sur la pause méridienne, ce seront les enseignants qui rejoindront le lycée. En revanche, n'ayant qu'une heure et quart pour déjeuner (12h15-13h30), il serait préférable que les externes prennent leur repas au self. La carte du collège fonctionne de la même manière au lycée.

Je tenais à ce que les familles soient au courant des enjeux visés. Mais pour le moment, je vous souhaite de très bonnes vacances.

Bien cordialement,

Véronique Chabot  
Responsable SEGPA  
Collège Antoine de Saint-Exupéry  
NIORT